

Langues étrangères : Depuis les programmes publiés en 2007. Les objectifs à atteindre en fin de cycle y sont définis. Compétences de communication et la connaissance de la culture des pays où la langue est parlée. 8 langues : allemand – anglais – arabe – chinois – espagnol – italien – portugais et russe mais on parle surtout anglais ⇒ À la fin de l'école élémentaire les élèves doivent avoir atteint le premier niveau du CECRL, cadre européen commun de référence pour les langues c.à.d le niveau A1 : ils sont capables de communiquer simplement, si l'interlocuteur parle lentement et distinctement. **Cycles 2 et 3 : enseignement de 54 h/an.**

Langues régionales : 2 organisations possibles a) dans le cadre général des horaires de l'école (le plus souvent) b) dans les classes bilingues français-langues régionales.

Les classes bilingues : enseignement qui commence souvent dès le cycle 1. Une parité horaire entre français et langue régionale. L'horaire de français est maintenu intégralement en cycles 2 et 3. La langue régionale est aussi une langue d'enseignement dans plusieurs domaines d'apprentissage. Ex : Breton – basque – catalan – corse – créole –

Le cadre réglementaire de l'enseignement bilingue à parité horaire a été rénové. Depuis 2002, les PE qualifiés en langues régionales peuvent être recrutés par concours spécial, dans les académies concernées.

Diversifier les langues vivantes dès l'école : Dans chaque académie, une commission sur les langues vivantes étrangères veille à : Diversifié l'offre de langue / La cohérence et la continuité des parcours de langues entre école et collège / Information des établissements, des parents et des élèves sur l'offre linguistique.

Sections internationales à l'école élémentaire : Ces sections facilitent l'accueil et l'intégration des élèves étrangers dans le système éducatif français et forment des élèves français à la pratique approfondie d'une langue étrangère, en particulier par l'enseignement de certaines disciplines dans cette langue. L'enseignement est organisé conformément aux horaires et aux programmes en vigueur. Pour intégrer une de ces sections = dossier + oral

Qui enseigne les langues ? Pour les enseignants du premier degré, depuis 2008 ils sont tous formés pour enseigner les langues vivantes à l'école. Le PE doit avoir un niveau B2 du CECRL ce qui correspond à un niveau avancé d'un utilisateur indépendant.

Quelques chiffres : l'enseignement des langues vivantes en primaire a fortement augmenté. Aujourd'hui toute les classes (privées ou publiques) de cycle 3 reçoit cet enseignement, contre 72% en 2001-2002. L'anglais est la langue vivante la plus enseignée de l'école primaire. 93% des élèves du public et 97% des élèves du privé reçoivent un enseignement d'anglais.

A l'école maternelle : C'est à cet âge que les élèves forment leurs 1eres compétences langagières. A leur âge l'oreille est sensible aux différentes prononciations. Le PE les prépare aux futures séances d'enseignements du CE1 : Leur faire entendre une autre langue par le chant et les comptines /propositions de petites interactions verbales

A l'école élémentaire : Une langue vivante étrangère est enseignée : 1h30/semaine. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de la République (2013) précise que : « Tout élève bénéficie, dès le début de sa scolarité obligatoire, de l'enseignement d'une langue vivante étrangère » et que « l'enseignement de langue vivante sera désormais obligatoire dès le CP ».

Lien école collège : à la fin de l'école élémentaire ils doivent avoir le niveau A1 du CECRL = communiquer simplement avec un interlocuteur qui parle distinctement. Pour une meilleure continuité des apprentissages entre école élémentaire et collège, les équipes enseignantes de l'élémentaire et du secondaire sont amenées à travailler en commun sur les acquis du niveau A1 avant l'entrée en 6°. ⇒ Ainsi les professeurs du secondaire peuvent au plus vite travailler sur l'acquisition du niveau A2 sans revenir sur ce qui a été fait en élémentaire.